



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 3

Le cinq décembre deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 27 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Carole DAINNE, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à madame Dominique GARNIER ;
Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;
Madame Vanessa POTELOIN a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;
* Monsieur Jean-Philippe ROMAIN excusé jusqu'à son arrivée à la question n° 7 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 14 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 7 décembre 2023

Objet : Le Mans Métropole : rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement - année 2022

Rapporteur : monsieur LE BOLU

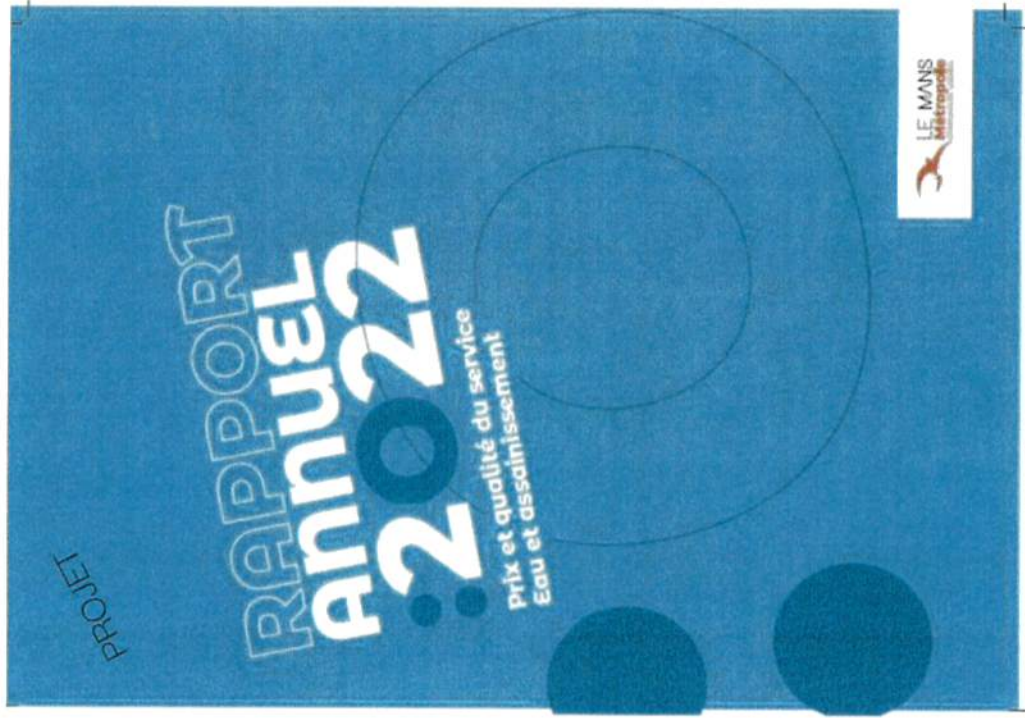
Par délibération du 28 septembre 2023, le conseil communautaire de Le Mans Métropole a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2022.

Ce document présenté ci-après est tenu en mairie à la disposition de toute personne intéressée.

Il fait apparaître un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers concernant le coût des travaux réalisés et prévus, le prix de l'eau, le montant de la redevance d'assainissement et leurs évolutions sur trois exercices, les recettes et les dépenses d'exploitation.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, il intègre également les indicateurs de performance, exhaustivement listés dans la loi, qui permettent de quantifier l'action publique sur trois axes, à savoir la qualité du service à l'usager, la gestion financière et patrimoniale ainsi que la performance environnementale.

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement de Le Mans Métropole pour l'année 2022.



1678

1

: Contexte réglementaire

Le RPOCS est un outil de connaissance, d'information et de gestion encadré par différents textes :

- Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 instituant le RPOCS (art. L.2254-5 du CGCT).
- en 2003, demande de la Cour des Comptes d'intégrer des indicateurs de performance, pour améliorer l'accès des usagers à l'information, mettre au regard du prix la qualité du service et s'inscrire dans une stratégie de développement durable.
- La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 affirme la nécessité de réviser ce rapport et a renforcé son contenu.
- Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 introduit dans le rapport annuel des indicateurs techniques (ressources, qualité, volumes, ...), financiers (tarification, dette, investissements...) et de performance (état d'avancement de la production de la ressource, conformité des équipements de traitement de l'eau usée...).
- L'arrêté du 2 mai 2007 précise la définition des indicateurs.
- La circulaire n° 12/DE du 28 avril 2006.

1679

2

Le mot du Vice Président

Après deux années de crise sanitaire, 2022 a été une année de défis pour le Service Eau et Assainissement de la Métropole. Tout d'abord un été caniculaire marqué par une sécheresse intense généralisée de plusieurs semaines et des épisodes de canicule. Était-ce un été économique sans, les conséquences du conflit russo-ukrainien impactant notamment sur les coûts de l'énergie, des matières de traitement et autres approvisionnements nécessaires au fonctionnement quotidien mais aussi sur les coûts portés par le Service Eau et Assainissement au travers des investissements.

Dans ce contexte économique difficile, tout en conciliant la qualité de service et un niveau d'investissement conséquent, la métropole, conjointement aux engagements pilotés, a garanti en 2022 un prix stable de la facture d'eau et d'assainissement pour l'ensemble des usagers du territoire métropolitain.

La mise en service de la nouvelle Unité de Production d'Eau Potable de l'Epan, en date du 21 juin 2022, est la démonstration d'un niveau d'investissement maîtrisé. Le Sans métropole a en effet, investi 25 millions d'euros H.T. sur cinq années pour restructurer les process de production d'eau potable, avec des objectifs très ambitieux :

- **EFFICACIE RENFORCEE** du niveau de traitement et de la qualité d'eau afin de garantir la performance sanitaire de l'eau, tout en conservant une capacité nominale de production de 70 000 m³;
- **REPERTE MODULARITE & ENGAGEMENT** : L'UE dans la conception des process pour améliorer la sécurité de l'unité production en toute circonstance et faciliter l'intervention sur les ouvrages lors des opérations de maintenance ;
- **IMPACT ENVIRONNEMENTAL MAITRE** : de par le haut niveau de résilience dont bénéficie le site tous aux éléments exceptionnels, une efficacité énergétique, une sobriété en carbone, un rendement hydraulique optimisé des installations et une gestion intégrée des effluents au niveau naturel ;
- **VALORISATION DU SITE** au travers des

nouveaux ouvrages de l'architecture industrielle et de l'histoire du lieu tout en préservant la biodiversité et les milieux naturels du site.

Les travaux débutés en 2019 se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2023.

2022 est également le début de la transition, dans le droit français, de la directive européenne 2020/2184 relative à l'eau potable qui entrera, à terme, plus d'obligations pour les services publics comme la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, du captage jusqu'au rebord du consommateur ou encore une meilleure information sur la qualité de l'eau potable pour tous les usagers. Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des agents du Service Eau et Assainissement pour relever l'ensemble des défis qui nous attendent et assurer une continuité du service public (2/24h, 7 jours sur 7 et 365 jours par an).

Enfin, il convient de préciser que tous les changements climatiques les enjeux inhérents au secteur d'activité de l'eau et de l'assainissement nécessitent la mise en œuvre d'actions locales pour inscrire une continuité dans un accès à une eau de qualité pour tous tout en préservant les milieux et la biodiversité. Les défis à relever sont nombreux, améliorer les pertes en eau des réseaux d'eau potable, optimiser les consommations, limiter l'intrusion d'eaux de nappes dans les réseaux d'assainissement. Pour y répondre, le Service Eau et Assainissement est pleinement mobilisé, chaque acteur à son rôle à jouer, les collectivités, les communes, les abonnés domestiques, les entreprises, les industriels... La coordination des acteurs et des efforts mènera à un résultat indispensable dans la création d'une dynamique de responsabilité collective dans la gestion de l'eau.

Marcel MORTREAU

Vice-Président délégué

Le rapport est disponible à l'adresse suivante : se@smn.fr
1680

Signes & abréviations

BP	Budget Préral
Cie	Communauté Urbaine de l'Eau
DSP	Délégation de service public
EP	Eaux Pluviales
EgH ₂ O	Equivalent habitant
EU	Eaux Usées
DT	Déclaration de travaux
DIT	Déclaration d'intention de travaux
HT	Hors Taxe
ITV	Inspection Véhiculaire
LMV	Le Mans Métropole
MES	Matrice en suspension
ML	Matière lixiviale
MS	Matières sèches
NC	Non-conformité
PLU	Plan local d'urbanisme
SMAEP	Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
SST	Sauveur secouriste du travail
STEP	Station d'épuration
TTC	Toutes taxes comprises
U	Unités
UPPE	Unité de production d'eau potable de l'Epan
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZA	Zone artisanale
ZI	Zone industrielle

1681

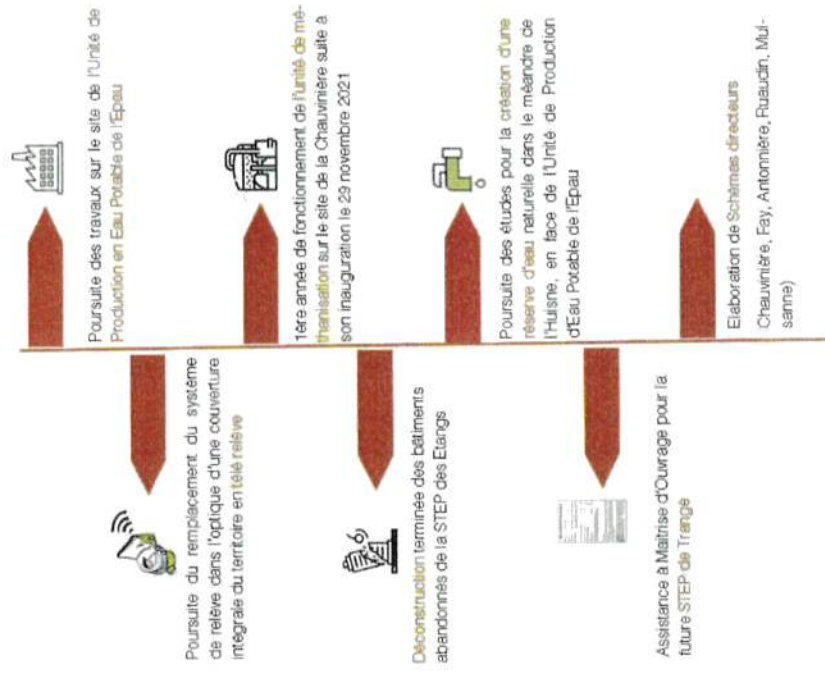
: Sommaire

- Contexte réglementaire 2
- Le mot du vice Président 3
- Sigles & abréviations 4
- Temps forts 6
- Chiffres clés 7
- Territoires et mode de gestion 8
- Moyens humains 10
- Les missions des services 11
 - Usine de production d'eau potable 11
 - Exploitation du réseau d'eau potable 13
 - Exploitation de l'Assainissement 15
 - Assainissement stations d'épuration 16
 - Clientèle 17
 - Service Administratif et Financier 18
 - Service Etudes, autorisations et travaux 19
 - Temps forts Eau Potable—Assainissement 21
 - Logistique et achats—Magasins 24
 - Qualité Hygiène Sécurité Environnement (QHSE) 25
- Les moyens humains 27
- Moyens techniques et matériels 28
- Evolution techniques et technologiques 29
- Les moyens financiers 30
- La facture d'eau 31
- Projets 2023 32
- Le budget annexe 36
- Les annexes 40

1682

5

: Temps forts 2022



1683

6

Chiffres clés 2022

Eau potable



Assainissement



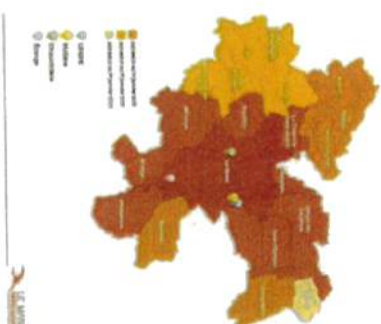
1684

7

Territoire et modes de gestion

LE MANS, une Métropole en développement

Le Mans Métropole compte 19 communes et totalise 212 282 habitants.



L'extension de la **compétence eau potable** sur tout le territoire de Le Mans Métropole est effective depuis le 1^{er} janvier 2019, elle entraîne la reprise de plusieurs ouvrages :

- Usine de production d'eau potable de Saint Paroisse
 - Usine de production d'eau potable de Sargès-Les-Mans
 - Station de surpression de Champagné
- Pour rappel, ces trois ouvrages ont été repris en régie en 2019.

1685

8

Les missions des services

Unités de production d'eau potable

Le Mans Métropole exerce désormais le territoire métropolitain avec les équipements et les ouvrages suivants liés à l'activité de l'eau potable.

Les équipements

↳ UPEPE (Unité de Production d'Eau Potable de l'Epeau)

La filière de traitement d'eau potable

L'UPEPE a été construite en 1986 pour la première tranche et en 1975 pour la seconde. Elle traite les eaux de l'Europe au débit maximal de 3000 m³/h. Elle assure 80 % de l'alimentation en eau potable de l'agglomération (soit environ 215 000 habitants). Les 20 % restant sont produits à partir de 4 unités de production traitant des eaux souterraines.

La filière de traitement de l'eau de l'UPEPE se compose des étapes suivantes :

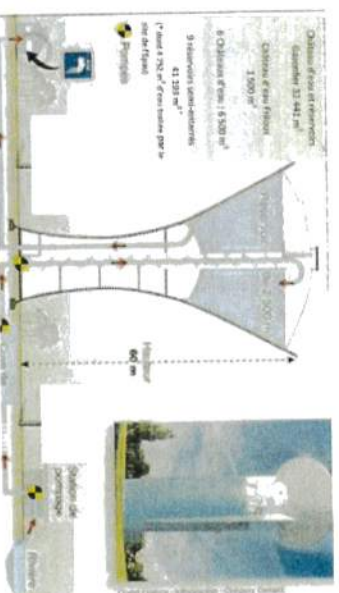
Dégrillage grossier, dégrillage fin, pompage Eau Brute, pré-ozonation, injection coagulant (alumine ferrique) et polymère anionique, premier étage de décoloration à lit de boue pulvée, injection de Charbon Actif en Poudre, coagulant (alumine ferrique) et polymère anionique, second étage de décoloration à lit de boue pulvée, recarotation des boues de Charbon Actif en Poudre en tête du premier étage de décoloration, ajustement du pH par injection de lessive de soude, filtration sur sable, désinfection UV, remise à l'équilibre calcocarbonique par injection de lessive de soude, désinfection à l'hydrochlorite de sodium en amont du stockage, stockage Eau Traitée « en circuit », dune capotée, de 4 782 m³ sur la site de l'UPEPE, désinfection, hypochlorite de sodium sorte stockage UPEPE, godasse, Eau Traitée et stockage réservoirs Eau Traitée site de Sargé-les-Le Mans.

Au titre de l'année 2022, l'UPEPE a produit 12 030 672 m³ d'eau potable dont 3 168 830 m³ produits pour les communes hors Le Mans Métropole et SARTHEP.

1688

11

Les réserves d'eau potable



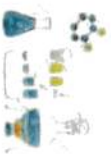
La qualité de l'eau potable

L'eau distribuée sur le territoire communal provient de 5 unités de production dont

1. Unité de Production de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole
2. Unité de Production de Sargé-les-Le Mans
3. Unité de Production de SARTHEP

et 2 sont exploitées par le SIDEREM

1. Unité de Production de Saint-Mans-d'Ouille
2. Unité de Production d'Ivry-é-Le-Pen.



Taux de conformité

- 100 % sur les eaux distribuées en ce qui concerne la microbiologie (études des microorganismes : bactéries, champignons, etc.)
- 99,4 % pour les paramètres physico-chimiques (études chimiques et physiques de l'eau)

1689

12

Exploitation du réseau d'eau potable

PRESENTATION DES MISSIONS DU SERVICE

Maintenance du Réseau d'eau potable

Le service de l'eau assure l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau d'eau potable (branchements, conduites...) et participe au maintien de la qualité de l'eau.

Au cours de l'année 2022, les équipes du service ont procédé à la réparation de 65 fuites sur les branchements et canalisations.

Travaux neufs, renouvellements et extension de réseau

- Compteurs pour les particuliers (470 retraits)
- Renouvellement de branchements (117)
- Suppression de branchements (13)
- Branchements plomb (365)

Les équipes procèdent également à des poses de réseaux en interne, dans le cas de renouvellement de réseau 2 324 m ont été posés en 2022. De plus, conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le service doit supprimer l'ensemble des branchements en plomb du territoire.

Entretien du parc compteur

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc compteurs (9 ans), le service de l'Eau se fixe comme objectif de remplacer annuellement un certain nombre de compteurs. En 2022, 6 988 ont été remplacés sur les 120 021 existants sur la Communauté Urbaine de l'Eau.

Linéaire de réseau posé par matériaux - 2022



→ Défense incendie

Rappel :

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 1er octobre 2020, la compétence DECI désormais métropolitaine recouvre les missions principales suivantes :

- Les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés
- L'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces points d'eau
- La réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la plénitude et le volume de leur approvisionnement
- Toute mesure nécessaire à leur gestion
- Les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie



1690

13

1691

14

Exploitation de l'assainissement

DESSCRIPTIF DE L'ACTIVITE

Reseaux

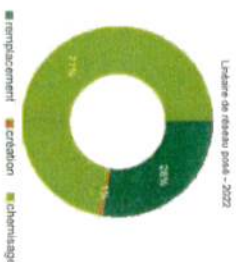
La mission principale des agents du service est de garantir l'acheminement des effluents. Pour cela le service effectue un ouvrage préventif notamment par des déboussillages de collecteurs et de branchements posés et un ouvrage curatif, lors de pollution. Les agents effectuent aussi l'entretien des ouvrages de traitement, tels que les dégrilleurs, des pontons de redressement ou des prétraitements de stations d'épuration, l'entretien des ouvrages de réseau de collecte.

Bilan d'activité 2022 :

- 273 722 m³ de curage
- 9 interventions bacs dégrilleurs
- 14,67 de nettoyage de bouches d'égouttement
- 125 interventions pour débouchages de réseaux et de branchements
- 282 interventions sur ouvrages de voirie, bouche d'égouttement, siphons et.....

Le service est également fortement impliqué dans la gestion patrimoniale des réseaux. Chaque tronçon faisant l'objet d'une inspection téléphonique (98 865 m³ contrôlé en ITV) est ensuite noté en fonction de son état de conservation et mentionné sur notre système d'information géographique. A ce jour sont répertoriés dans la base de données 1 382 km de réseau.

Le nombre de points noirs en 2022 est de 28,46. Ce qui représente 3,3 points de réseau nuisant des interventions requises de curage par 100 km de réseau.



1692



15

Suivi des rejets industriels

Le contrôle de la qualité des rejets dans le milieu naturel permet la protection de l'environnement.

Différents types de contrôles sont réalisés :

- Visite de sites pour vérifier le bon raccordement au réseau d'assainissement des bâtiments. En 2022, 440 sites industriels ont été visités.
- Contrôles souterrains effectués lors de pollution décelée ou accidentelle en collaboration avec les services chargés de la police de l'eau.

Les établissements industriels ou commerciaux sont classés selon le type d'activité, certains nécessitent des contrôles, d'autres des arrêtés. Aussi 109 arrêtés d'autorisation de rejets et 14 conventions de déversement sont signés sur le territoire au 31/12/2022.

Conformité

Différents types de contrôle sont réalisés pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des habitations. En 2022, le service a effectué 132 contrôles préventifs avec :

- 101 visites électorales conformes.
- 31 visites défectueuses non conformes.

Spécificité

Le service d'assainissement non collectif contrôle les systèmes d'assainissement domestiques autonomes :

Bilan d'activité 2022 :

606 contrôles, 508 installations conformes, 108 non conformes sans risques.

Assainissement : station d'épuration

La station d'épuration de la Chauvinière est la plus importante station de traitement des eaux usées de La Mans Métropole, d'une capacité de 365 000 équivalents habitant.

En 2022, le volume reçu d'eaux usées s'élevait à 1,15 100 198 m³. Un marché d'exploitation confiant la gestion de la station d'épuration de la Chauvinière à la CRSP Yvelin a été signé pour une durée de 9 ans à compter du 1er octobre 2017.

La station traite les eaux usées du Mans, Alençon, Coulaines, La Chapelle Saint Aubin, Rouillon, Yvetil, Fleury, Sargé Les La Mèrès, Arnage depuis le 10 mars 2020, et Saint Paiseux (avec une convention car hors La Mans Métropole).

LE MANS Métropole Systèmes Assainissement



1693

16

Clientèle

Abonnés
121 950

Factures éditées
219 351

137 934
Contrats d'abonnements

66 410
Appels téléphoniques
Soit 180/jour

Paiement de proximité
Les contribuables peuvent payer toutes les factures de la ville quotidiennement chez les buralistes agréés, jusqu'à 300 € en espèces et sans limitation de montant sur carte bancaire.
Où trouver un buraliste agréé ?
www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

4159
Réclamations écrites traitées

288
Dégrièvements

Mensualisation
24 004
Contrats actifs

Els s'applique sur tout le territoire de La Métropole Métroplex. Le montant minimum d'une mensualité est de 8 €. Le taux mensuel de remboursement pour 2022 s'élevait à 1,93 % des abonnements renouvelés.



Relèves de compteurs
Il existe 3 systèmes de relève de compteurs :

- Relève manuel** : un relevé est présenté au domicile de l'abonné et relève le compteur manuellement.
- Relève vidéo** : la relève de l'indicateur de consommation se fait depuis l'extérieur de l'habitation sans intervention au domicile de l'abonné.
- Relève télé** : la relève se fait à distance sans avoir besoin d'accéder au compteur.

1694

17

Service administratif et financier

Les missions

- ⇒ **Projet Gestion Electronique des Doucements**
 Il s'agit de pouvoir disposer d'un certain nombre de documents consultables à partir du logiciel clientèle. Chaque fiche abonné comportera désormais les informations suivantes, sous format PDF, consultable à tout moment :
 - Le contrat d'abonnement
 - Tout courrier adressé par l'abonné (réclamations, divers...)
 - Tout courrier de réponse adressé à l'abonné
 - Diverses correspondances

- ⇒ **Projet PES ASAP ORMIC**
 Pour répondre aux obligations issues par l'ordonnance du 28 juin 2014, le service doit pouvoir émettre une facture individualisée, sous format PDF, pour chaque abonné, cette facture sera envoyée trimestriellement, à l'appui d'un flux PES ORMIC, de façon à pouvoir être déposés sur le portail Chorus Pro (portail de facturation électronique dématérialisée).
 Le service n'aura donc plus la charge de l'emball et de la mise sous pli des factures émises, un centre dédié de la DGRFP prendra le relais pour ces deux tâches.
 Au côté de la facture individualisée de l'abonné, le service pourra mettre toute pièce justificative complémentaire qu'il jugera utile (information sur la qualité de l'eau, campagne de communication spécifique...).

- ⇒ **En matière financière**
 Le service assure la préparation et l'exécution des deux budgets annexes Eau et Assainissement. Il définit et supervise le respect des procédures financières. Il veille à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.
 La mise en place d'indicateurs permet de mesurer l'activité comptable et de suivre le niveau de réab-

1695

- estation des budgets
- Une nouvelle application de gestion financière a été développée
- Corollis version 4 utilisée depuis 22 ans dans la collectivité est remplacé par Corollis version 5.
- 128 agents ville et métropole ont été formés à cette nouvelle version.

- **En matière de commande publique**
 De manière générale, il coordonne la gestion administrative et financière des marchés publics en liaison avec les services concernés



- Quelques marchés :
 - 2022-65025 Casais de garantie Unité de maintenance (Ship, Chaudière, SOCOITEC environnement), 135 800,00 €
 - 2022-66344 Espandage et valorisation des boues Thruage et Fay, SAUR, 370 000 €
 - 2022-66334 Thruage 370 000 €
 - 2022-65635 Fay 200 000 €

18

Service études, autorisations et travaux

Les principales missions

• Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le service intervient notamment, en relation étroite avec les exploitants pour l'adaptation aux évolutions de l'urbanisme, le suivi de la programmation pluri-annuelle des opérations et des investissements.

• Maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation

La quasi totalité des opérations inscrites au programme d'investissement sont l'objet, en minima d'une conception de projet (renouvellement et extensions de réseaux en eau et assainissement, construction d'ouvrage en génie civil) et du suivi en phase de réalisation.

• Instruction des documents d'urbanisme, et mise à jour du zonage assainissement

Le service émet un avis sur l'état de desserte par les réseaux eau et assainissement de l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme et indique les prescriptions relatives aux modalités de raccordement. La collaboration avec la direction en charge de l'élaboration du PLU communautaire permet la mise à jour des plans de zonage assainissement qui constituent une annexe sanitaire au PLU.

• Missions du Système d'Informations Géographiques (SIG)

1. Administrer les systèmes d'information géographique des patrimoines eau potable et assainissement (suivi des interventions, suivi ouvrage préventif, cartographie orienté, gestion de crise)
2. Recueillir, compiler et piloter la mise à jour continue des données afin de garantir une bonne gestion technique et patrimoniale des réseaux et ouvrages eau potable et assainissement (Intégration des récolements, l'acte regard, rapports ITV...)
3. Assistance et appui technique auprès des autres agents

1696

19

Etudes et travaux réalisés en 2022

Travaux

Eau potable

- Continuité des travaux de modernisation à l'USPEE
- Remplacement de branchements dans le quartier des Rétaillers à La Mure
- Renouvellements de canalisations sur Le Merle et Sangy Les Bains

Assainissement

- Finalisation des travaux sur le STEP avec l'unité de méthanisation sur le site de la Chamrière
- Elaboration des schémas directeurs
- Raccordement de colmateurs pour améliorer leur résistance et franchir. Ces réhabilitations participent à la lutte contre l'infiltration d'eaux claires passives pour améliorer le rendement des systèmes d'épuration.

Travaux en cours et à venir

La grille des chronogrammes énoncé dans le programme de la politique de La Métropole en matière de transport public.

Ce sont des lignes de bus avec une fréquence importante et un fonctionnement de grande amplitude. Ces lignes bénéficient d'aménagement sur leurs parcours pour faciliter leur vitesse et régularité, comme des couloirs de bus ou des priorités à certains carrefours.

Tous réseaux chronogrammes sur les lignes :

- Bellevue/Hauts de Goulines Gare/Saint Georges/Saint Joseph (54)
- Gaborier-Dorze/Arnie/République De Gaulle/Ouest-Centre des expositions (55)
- République/Lyon/Sud Saint Martin (56)

1697

20



Temps forts Eau Potable

: Unité de Production d'Eau Potable de l'Épau : travaux

La phase modernisation de RUPEPE a consisté en la construction d'un bâtiment pour le pompage de l'eau brute, le traitement et le stockage des résidus et le traitement des boues.

De plus, dans une démarche écologique la nouvelle usine est conçue pour recevoir 615 m³ de panneaux photovoltaïques. L'énergie solaire présente 2 à 3 % de l'énergie nécessaire à la production d'eau potable.

La première mise en eau des nouveaux bâtiments a eu lieu en février 2022 avec le basculement sur la nouvelle filière en juin 2022 et la mise à l'arrêt définitif de l'ancien équipement. Les travaux de ventilation, climatisation, chauffage et mise en sécurité du site ont démarré.

Montant : **25 M €**

Réception des travaux prévue en 2026

BP 2022 : **7 110 000 € HT** sont inscrits pour les travaux et **30 000 €** pour l'optimisation de la démarche cyber-sécurité dans le cadre de la gestion de l'eau, conformément à la réglementation SAIY (sécurité des Activités d'Importance Vitale).

: Sectorisation

Mise en place de logements fixes et acquisition de logements mobiles pour réduire les pertes en eau, optimiser le pilotage de l'exploitation et les investissements du service.

Le **déploiement de la télé-relève sur Le Mans** s'est intensifié sur l'année 2022. **38,00 %** des abonnés sont désormais en télé-relève (**46 489 compteurs**).

Perspectives : BP 2023 : **225 000 €** - Acquisition de 400 pré-localisateurs de fuite-loggers Subvention à 70 % par l'Agence de l'Eau

: Réserve d'eau brute

La création d'une réserve d'eau naturelle en face de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Épau a pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération mancelle.

Enveloppe globale prévue : 11 850 000 € HT

Un marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été notifié le 28 février 2023 pour un montant de 270 080 € HT.

Au cours de l'année 2022, la mission de la Société SETEC HYDRATEC a porté sur les aspects suivants :

- la poursuite de l'élaboration des dossiers réglementaires
- les études géotechniques et topographiques
- les études hydrologiques et hydrauliques
- l'élaboration des pièces administratives et techniques nécessaires au lancement de la consultation en vue de désigner un maître d'œuvre, un coordonnateur hygiène et sécurité et un contrôleur technique pour les travaux des ouvrages.

Un **crédit de 200 000 € a été inscrit au BP 2022**

1698

21



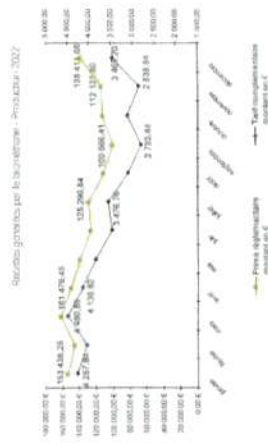
Temps forts Assainissement

Fin stimulante de la construction de l'unité de méthanisation sur le site de la Chapelle et de la reconstruction du site de la station d'épuration des Etangs, les crédits de dépenses d'investissement enregistrés en 2022 ont permis de réaliser des travaux de 34 %, par rapport au budget primitif 2021.

: Station d'épuration de la Chauvinière

Le marché global de performance attribuant le nouveau contrat d'exploitation et les travaux de construction d'une unité de méthanisation sur le site a été notifié le 6 août 2017 à la CPSE pour un début au 01/10/2017.

La première injection de biométhane a eu lieu le 17 juin 2021. Au cours de l'année 2022, les recettes engendrées se chiffrent à près de 1 500 000 €. Pour rappel, les recettes de gaz sont estimées à 9 000 000 € sur la période 2021 jusqu'à la fin du contrat au 30/09/2026.



: Elaboration de schémas directeurs d'assainissement

Les schémas directeurs d'assainissement collectifs des eaux usées consistent à établir un programme d'actions pour réduire les potentiels dysfonctionnements du réseau et de la station de traitement tout en renforçant les capacités de développement de l'urbanisation des communes avec la capacité des ouvrages.

Au titre 2022, 1 000 000 € sont dévolus aux études des schémas directeurs d'assainissement du territoire métropolitain.

Poursuite de l'étude : Chauvinière 455 000 €, Anticimière : 204 000 €.

Elaboration des dossiers réglementaires : Fay : 18 000 €.

Procédure de marché - Rauldin : 215 000 € et Mulsanne : 95 000 €.

1699

22



: Nouvelle station dépuratrice de Trangé

Suite à l'approbation du schéma directeur du système d'assainissement de la commune de Trangé de 2017 à 2020, des dysfonctionnements ont été constatés. En conséquence, le conseil communal lors de sa séance du 28 janvier 2021 a validé la construction d'une nouvelle station dépuratrice afin d'acquiescer le charge sanitaire et les extensions futures d'urbanisation.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné après consultation et cette mission a été confiée à la société APTE-LIA, par un marché notifié en date du 06 novembre 2021 pour un montant de 67 690 € HT.

La phase 4 de l'étude propose un ensemble de travaux à réaliser soit 2040 000 € HT

1. Construction d'une nouvelle station dépuratrice à boîtes actives (2 100 eq/hab) (1 300 000 €)
 2. Création d'un bassin dosage (72 600 €)
 3. Réhabilitation et renouvellement de certains collecteurs eaux usées pour réduire les sauts chutes parasites de nappe et prévenir l'effacement de collecteurs (415 000 €)
 4. Mise en place d'un réseau pseudo séparatif (266 000 €)
- Estimation des travaux de l'ordre de : 2 218 600 € HT

: Travaux préparatoires pour l'implantation des chronologues

Trois lignes de bus vont être remplacées par trois chronologues C4, C6 et C8, plus rapides grâce à des voies réservées sur une partie du tracé et de nouveaux giratoires.

2 410 000 € est inscrit au BP 2022 pour :

- Réalisation des canalisations
- Rue de Berck enlèvement des plaques d'arrêté
- Secteur Ghenoillat : aménagement et création d'un réseau eaux usées dans le collecteur viable
- Rue Nationale et avenue de la Liberté : rénovation des collecteurs viabilisés

1700

23

Logistique et achats (magasins)

Quelques chiffres :

Stock : 1 258 573 €
Références : 8 500
Bons de commande : 403
Bons de livraison : 368
Bons de sortie : 1 519



L'unité magasin regroupe le stockage des pièces de construction, les bureaux des magasiniers, les ateliers et le quai de déchargement des pièces lourdes.

De plus, ce bâtiment est équipé de panneaux solaires qui fournissent la plus grande partie de l'eau chaude des sanitaires.

L'ensemble de la gestion des stocks est assuré par l'application COLBERT toutes les fournitures disposent d'un code-barres. Les hauteurs de rayonnages de plusieurs mètres ainsi qu'une ligne circulaire d'un chariot élévateur permettent à la fois une opération du stock et une fiabilité sur la disponibilité des pièces étant les ruptures de stock.

Avec un stock valorisé à plus de 1 000 000 € en Eau,

ce dernier gère toutes les éventualités afin de garantir une continuité du service public pour les habitants de La Mans Métropole.

D'autre part, le Centre Technique possède une unité « métallerie » forte qui assure des travaux en soudure, aménagement de véhicules, création de pièces, forge et maintenance des bâtiments.

L'objectif de la cellule est d'assurer un service de proximité permettant aux agents d'adopter certains outils, mais aussi et surtout de répondre à des besoins spécifiques en créant des pièces sur mesure.

1701

24

Qualité Hygiène Sécurité Environnement

Curage des réseaux d'assainissement en fibrociment amiantés

Suite aux retours d'expériences de différentes collectivités sur la possibilité d'émission de fibres d'amiant lors de l'hydrocurage de réseaux d'assainissement en armature ciment, le service a mobilisé différents acteurs de la collectivité

Le Mans Métropole a rejoint le groupe de travail relatif aux opérations de curage en réseaux d'assainissement avec exposition à l'amiante mené par le FNCSR, la FNSEA et la FPFE.

Le Service a mis en œuvre les actions ci-dessous concernant le curage préventif sur les réseaux amiantés à curer :

- une présentation en CHSCT du risque amianté sur l'activité de curage préventif sur les réseaux amiantés,
- un arrêt immédiat de l'activité par les agents de service,
- une information à l'ensemble des agents concernés avec un suivi médical qui sera réalisé par la Médecine de prévention,
- un lancement d'un appel d'offre et une mobilisation d'un marché d'un an reconductible pour les curages caractérisés à un probabilité prioritaire avec la réalisation d'un plan de prévention des risques,
- une réalisation de mesures d'empoisonnement avec la prestation privé



Ces actions se poursuivent sur l'année 2023 où le Service est en réflexion sur la poursuite de cette activité

1702

Déploiement de la plate forme de formations spécifiques aux métiers de l'eau et de l'assainissement en e learning WATURA

Le développement et le maintien des compétences des agents du service font partie des priorités de service afin de pouvoir être plus efficient dans notre activité

A ce titre, le Service a soutenu la plateforme en ligne WATURA pour rendre la formation aux métiers de l'eau plus accessible et flexible grâce au digital.

Cette plate forme propose plus d'une centaine de formations couvrant divers domaines d'expertise : production d'eau potable, distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, etcetera, ...



Bilan 2022 de l'utilisation de la plateforme de e-learning :

- ⇒ 156 formations engagées pour 40 agents :
- ⇒ dont 76 formations de validées,
- ⇒ dont 72 formations commencées,
- ⇒ plus de 79 heures de formations suivies au niveau du service

25

Mise en place d'un accueil sécurisé pour les aides opérateurs durant la période estivale

Dans le cadre de la poursuite de la continuité de service au sein de l'Agence Eau & Assainissement et plus particulièrement au niveau de la Substation Exploitation Réseau Eau et Assainissement, durant la période estivale, il a été exprimé un besoin de quatre « aides opérateurs » qui ont été respectivement en binôme avec un chauffeur d'hydroréseau

Afin de pouvoir répondre aux obligations légales sur la formation et l'encadrement des risques de l'activité des aides opérateurs, le Service Eau & Assainissement a mis en place une demi journée d'initiation sécurité et technique en amont de la prise de poste pour ces quatre « aides opérateurs ».

L'objectif de cette journée était de présenter les risques et mesures de prévention liées à l'activité au poste de « aide opérateur » mais également de donner les instructions appropriées concernant la partie technique



Le programme de la demi-journée d'initiation était la suivante :

1. Présentation de la Substation Exploitation Réseau Eau & Assainissement avec un focus en particulier sur la cellule Exploitation Réseau Assainissement,
2. Présentation du poste « Aide opérateur » en lien avec le matériel utilisé,
3. Présentation sécurisée sur les risques et mesures de prévention de l'activité :
 - a. risques et obligations,
 - b. stabilisateurs CATEC (Certificat d'aptitude à Travailler en Espace Confinés),
 - c. sensibilisation à la signalisation de chantier et au risque de circulation automobile,
 - d. sensibilisation au risque biologique,
 - e. sensibilisation au risque de haute pression,
2. Mise en œuvre technique des instructions

La fin de la demi-journée a permis de valider l'appropréhension des connaissances et l'engagement du nouvel agent via un formulaire d'embauchement.

Cette demi-journée d'initiation a été encadrée par différents intervenants du service : le Technicien Exploitation Réseau d'Assainissement, l'Agent de Maîtrise ITV, l'Agent de Maîtrise Curage des Réseaux et le Technicien de GHE.

Sensibilisation au plan de classement et de nomenclature de dossiers, sous-dossiers et fichiers

La dématérialisation fait partie du quotidien et est présente dans tous les domaines d'activité.

Le Service produit et reçoit un quotidien des documents numériques que chaque collaborateur doit gérer et classer au moyen d'outils appropriés.



Face à la diversité de l'élaboration des fichiers, il est souvent nécessaire d'avoir le fichier pour comprendre ce qu'il contient et comment il est souvent difficile de trouver le document recherché en se référant seulement à son nom.

Elaborer et respecter des règles communes de nommage est capital pour faciliter et pérenniser l'accès à l'information, pour optimiser le partage et faciliter le tri à terme des documents.

Un nom de fichier doit être vélocité et significatif

A cet effet, une sensibilisation a été faite au niveau du service pour rappeler les bonnes pratiques sur le plan de classement et plan de nommage des documents et numériques.



1703

Les moyens humains



Les missions exercées au sein du service sont à la fois des missions techniques (agents chargés d'entretien du réseau, agents de conduite d'usine ou de STEP, métaux forgers, électrocinéastes, maçon, conducteurs d'engins de chantier et poids lourds, magasi- niers, administratifs (chargé d'accueil, télépho- nique, assistants de service, comptable...) mais aussi de management (responsable de service.)

Les formations dispensées sont de différentes na- tures:

- Les formations à risques
- Les formations obligatoires
- Les formations liées à la santé et à la sécurité
- Les formations en informatique
- Les formations à la préparation des concours et examens professionnels et les formations d'ité- gration



- Team : semaines à l'année**
- Pendant un an, Team, le projet d'administration, s'est construit en concertation auprès de tous. Désormais, il s'agit d'organiser la mise en œuvre des propositions issues de cette large consulta- tion :
- 122 réponses apportées aux questionnaires
 - 100 propositions
 - 23 séminaires et ateliers
 - 300 participants de toutes filières

1704

27

Moyens techniques et matériels

134 véhicules

Les véhicules et engins de chantier

Afin de se déplacer sur l'ensemble du territoire de La Mars Métropole composé de 19 communes réparties sur 287 km², le service dispose d'une flotte de véhicules.

Ces véhicules sont utilisés pour

- interventions réseau eau, potable et assainissement
- tournées réparateurs de compteurs
- suivi des chantiers (catalyseurs, réseaux, collecteurs verticaux)

Motricité et véhicules	Total 2023
Véhicules légers	50
Véhicules ateliers	38
Véhicules poids lourds - 8 tonnes	8
Véhicules poids lourds - 5 tonnes	5
Scoteries	10
Mini pelles	5
Tracto pelles	2
Pelle mécanique	1
Brouettes mécaniques	3
Chariots élévateurs	9
Genhurs électriques	2
Tourne à eau	1
Chariot de chantier	1
Compresseur de chantier	3

1705

28

: Evolutions techniques et technologiques

L'évolution du territoire avec la prise en gestion de nouvelles communes et l'accroissement des relèves en milieu rural nécessitent de repenser les méthodes de relèves.

Chaque année de 2021 à 2025, c'est 7 000 compteurs qui annuellement seront remplacés. La priorité sera donnée au remplacement des compteurs de plus de 15 ans sur l'ensemble des communes métropolitaines.

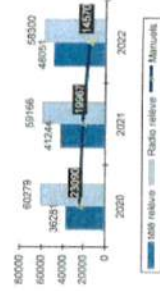
La télé relève permet le relevé à distance grâce à un module placé sur le compteur et un relais (concentrateur) situés à un endroit stratégique de la ville. Les données sont transmises quotidiennement par ondes vers une base de données capable de les analyser.

Il s'agit d'améliorer la qualité de service, d'éviter les estimations de consommation et d'augmenter la réactivité en cas de fuite ou de surconsommation. Par délibération de Conseil Communautaire, il a été décidé de déployer la télé relève sur la totalité du territoire de l'intercommunalité.

Situation au 31/12/2022

- 14 579 compteurs sans tête émettrice (compteurs en relève manuelle) sur Le Mans ainsi que 21 sur les communes
- 58 300 compteurs en radio relève uniquement sur Le Mans
- 48 051 compteurs en télé relève : 16 388 sur la Ville de Mans et 31 663 sur les 18 communes du territoire métropolitain

Situation du parc compteurs 2020 - 2022



L'objectif est

- de réduire le nombre de lectures annulées notamment pour cause de surévaluation,
- à terme de supprimer sur les prochaines années les compteurs en relève manuelle.

1706

29

: Les moyens financiers

Volume budgétaire



CHIFFRES CLES Année 2022

Budget Eau	
Depenses de fonctionnement	18 443 707,01 €
Depenses d'investissement	16 388 795,33 €
Budget Assainissement	
Depenses de fonctionnement	21 266 392,84 €
Depenses d'investissement	13 834 862,93 €

Budget 2022 - Depenses



Indicateurs d'activité comptable

La loi N°10 du 7 août 2016, rend obligatoire, à compter du 1er janvier 2019, la transmission dématérialisée aux comptables publics des pièces comptables et justificatives. Depuis le 01 janvier 2021, l'ensemble des fournisseurs doivent avoir dématérialisé leurs factures.

Chorus Pro logiciel mis à disposition par le comptable public, permet aux PME de déposer leurs factures et de suivre l'état d'avancement du traitement de celles-ci, sur simple consultation de portail.

Que deviennent les factures déposées sur le portail Chorus ?

Il y a une intégration automatique des factures Cho-

rus dans le logiciel Corolis tous les jours.
Le fournisseur doit lors du dépôt de sa facture, renseigner les éléments suivants :

- Budget
 - Code service
 - Numéro d'engagement
- Si ces trois informations sont correctement renseignées, le logiciel Corolis intègre automatiquement la facture et lui associe l'engagement concerné. Le service de gestion budgétaire visualise directement la facture à liquider pour la transmission ensuite à la DFJ qui en assure le mandatement.

1707

30

La facture d'eau

Structure de la facture d'eau



L'ensemble des tarifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement est revu annuellement, le calcul du montant de la redevance est déterminé en fonction des charges d'exploitation du service nécessaire à l'exercice de ses missions et des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte des équipements nouveaux. Les tarifs sont votés par délibération en conseil communal et applicables au 1^{er} janvier. Une facture type est présentée en annexe.

Éléments de la facture d'eau

Type	Débitaire (€)	Volume
Facture	37,20	8
Concentration eau	156,96	30
Concentration assainissement	272,76	46
Préparation de la ressource	5,29	1
Pollution	99,00	8
Nettoyage des réseaux	10,20	4
TVA	11,83	3
Total de la facture de 120 m³	458,84	

*Pour une facture annuelle de 120 m³ sur Le Mans, soit un prix global au m³ de 9,82 €

Evolution de la facture d'eau

L'évolution de la facture traduit d'un part les efforts d'investissement passés importants, et d'autre part les objectifs de renouvellement du patrimoine notamment la renouvellement du réseau.

⇒ Evolution 2021—2022

Sur la communauté urbaine de l'eau 10 899 400 m³ ont été facturés en 2022, contre 10 503 600 m³ en 2021

Type de facture	2021		2022	
	Volume (m³)	Montant (€)	Volume (m³)	Montant (€)
Eau potable	10 503 600	128 881 826,00	10 899 400	132 291 200,00
Assainissement	2 092 500	67 979 038,00	2 092 500	67 979 038,00
Préparation de la ressource	5 400	529 529,00	5 400	529 529,00
Pollution	8 100	9 900 000,00	8 100	9 900 000,00
TVA	15 000	10 200 000,00	15 000	10 200 000,00
Nettoyage des réseaux	20 400	20 400 000,00	20 400	20 400 000,00
Total (Eau + Assainissement)	12 600 000	228 980 384,00	12 600 000	228 980 384,00
Evolution de la facture				
Evolution de la facture	2021	2022	2023	2024
Evolution de la facture	12 600 000	12 600 000	12 600 000	12 600 000
Evolution de la facture	228 980 384	228 980 384	228 980 384	228 980 384

1708

31

Projets 2023

Eau potable



Projet de barrage Epau

Projet de restauration du barrage sur l'Huisne

- Le barrage de l'Epau, construit sur l'Huisne il y a plus d'un siècle, est situé sur le site de la maison de l'Eau (Arche de la Nature)
- Il s'agit d'un ouvrage hydraulique composé d'un radier fixe et d'un clapet mobile. Il permet de maintenir un niveau d'eau constant de l'Huisne afin d'effectuer le pompage pour la production d'eau potable.
- Compte tenu de son ancienneté et qu'il fait obstacle à la continuité écologique, il a été convenu dans le projet de restauration :
 - La réalisation d'une passe à poissons
 - La rénovation du barrage
 - L'optimisation de la production d'hydroélectricité
- Ce projet a été confié à un maître d'œuvre Hydroradum et Sactec Hydratec en 2020. Les travaux sont prévus en 2024-2025. Une réflexion est menée sur la possibilité pour l'UPEP de concevoir directement l'hydroélectricité qui sera produite au niveau du barrage de l'Epau.

1709

32



Schémas Directeurs Assainissement

Ruaultin :

- BP 2023, montant : 210 000 €
- Marché n° 55097 notifié le 07/04/2022
- Campagne de mesures

Mulsarna :

- BP 2023, montant : 50 000 €
- Lancement de la consultation pour la désignation d'un bureau d'études —Synthèse patrimoniale

Chauvignère :

- BP 2023, montant : 100 000 €
- Marché n° 55667 notifié le 08/12/2017
- Phase de modélisation du système directeur

Praillet le Chef :

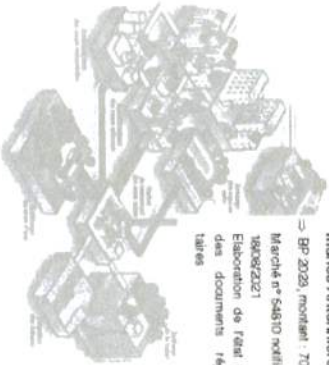
- BP 2023, montant : 25 000 €
- Lancement de la consultation pour la désignation d'un bureau d'études —Synthèse patrimoniale

Commune d'Antony :

- BP 2023, montant : 70 000 €
- Marché n° 54810 notifié le 18/08/2021
- Elaboration de l'état l'état et des documents réglementaires

Fay :

- BP 2023, montant : 20 000 €
- Marché n° 54670 notifié le 09/07/2021
- Etablissement du schéma directeur et des dossiers réglementaires

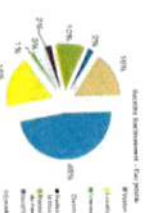


1712

35

Le budget annexe Eau

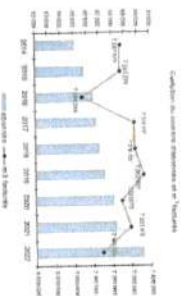
LES PRODUITS D'EXPLOITATION



Vente d'eau	13 385 717,94 €
Produit de consommations	5 127 064,82 €
Taxes	284 133,32 €
Divers (revenus divers)	930 055,82 €
Revenus et participations à la commune et à d'autres collectivités	518 072,72 €
Revenus et participations financières	2 541 841,79 €
Revenus d'exploitation	660 314,20 €
Revenus divers	4 470 233,52 €
TOTAL	28 377 804,85 €

Les recettes d'exploitation restent stables par rapport à 2021, au même titre que les volumes facturés, l'abonnement et les réserves.

CG21 : 20, S84, 252,32 € soit une diminution de 1 206 768,90 € soit -4%



LES CHARGES D'EXPLOITATION



Charges d'exploitation	3 340 807,30 €
Charges d'exploitation	5 284 102,14 €
Contributions aux charges budget prévisionnelles	1 561 654,01 €
Charges d'exploitation	540 146,11 €
Charges d'exploitation	522 372,41 €
Charges d'exploitation	206 822,74 €
Charges d'exploitation	544 176,71 €
Charges d'exploitation	3 179 499,34 €
Charges d'exploitation	5 130 313,80 €
TOTAL	20 506 454,45 €

Charges 2021 : 18 428 707,61 € soit une hausse de 1 772 707,4 € soit 8,7 %

Les charges à caractère général recouvrent toutes les dépenses nécessaires à l'exercice du service, qu'il s'agisse des activités exercées directement en Régie ou par le biais de contrats de prestations.

1713

35

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Investissements	10 027 946,42 €
Rendite sur titres de capitaux employés	2 088 228,01 €
Primes pour compte de tiers	50 336,07 €
Subventions d'équipement reçues	67 083,00 €
Travaux en régie	12 046,20 €
Subsidio perceptoris	100 470,00 €
TOTAL	13 347 209,70 €

Voir tableau en annexe liste des investissements
 Le résultat global d'investissement s'éleva à : 3,021 M€ et tient compte des restes à réaliser pour un solde négatif de 2,951 M€.

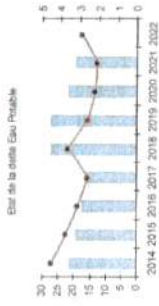
L'ETAT DE LA DETTE

Capital restant dû de 31/12/2022

Encours de la dette
 Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable ainsi que par l'épargne brute annuelle.

Il exprime le nombre d'années d'exploitation financière nécessaires pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est très satisfaisant.

En 2022, la capacité de désendettement est de 2 ans et 9 mois.



Investissements	10 027 946,42 €
Rendite sur titres de capitaux employés	2 088 228,01 €
Primes pour compte de tiers	50 336,07 €
Subventions d'équipement reçues	67 083,00 €
Travaux en régie	12 046,20 €
Subsidio perceptoris	100 470,00 €
TOTAL	13 347 209,70 €

Le résultat global d'investissement s'éleva à : 3,021 M€ et tient compte des restes à réaliser pour un solde négatif de 2,951 M€.

L'ETAT DE LA DETTE

Capital restant dû de 31/12/2022

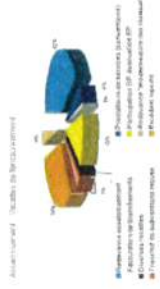
Encours de la dette
 Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable ainsi que par l'épargne brute annuelle.

Il exprime le nombre d'années d'exploitation financière nécessaires pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est très satisfaisant.

En 2022, la capacité de désendettement est de 2 ans et 9 mois.

Le budget annexe Assainissement

LES PRODUITS D'EXPLOITATION



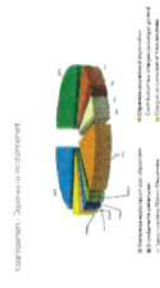
Redevance assainissement	46 023 256,28 €
Produits de services (autres taxes)	160 442,38 €
Produits de taxes	644 716,98 €
Produits de l'activité de l'assainissement	0 €
Produits de subventions	468 324,96 €
Produits de l'activité de l'assainissement	1 427 149,91 €
Produits de l'activité de l'assainissement	523 144,00 €
Produits de l'activité de l'assainissement	13 016 403,24 €
Produits de l'activité de l'assainissement	1 090 302,00 €
Produits de l'activité de l'assainissement	41 746 041,24 €
TOTAL	100 403 236,28 €

Les recettes de fonctionnement restent stables par rapport à 2022, au même titre que les volumes facturés, l'abonnemement et les redevances.

2022 : 39 252 286,88 € soit une augmentation de 2,49%
 756,80 € soit 0,35 %



LES CHARGES D'EXPLOITATION

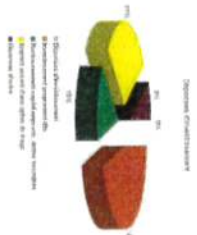


Redevances pour l'usage des services	0 026 100,26 €
Charges de personnel	1 782 231,86 €
Charges de matériel	1 542 204,00 €
Charges de services	96 003,92 €
Charges de personnel et frais assimilés	4 028 195,78 €
Charges de matériel	613 920,92 €
Charges de services	613 920,92 €
Charges de personnel	108 000,90 €
Charges de matériel	648 941,02 €
Charges de services	1 480 000,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	6 208 816,72 €
Charges de matériel	613 920,92 €
Charges de services	23 559 620,28 €
TOTAL	23 559 620,28 €

La section fonctionnement présente un excédent cumulé de 18,445 M€. Le résultat au titre de la gestion 2022 s'élève à 5,359 M€, il diminue de 2,303 M€ par rapport à 2021.

L'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses) de la section de fonctionnement au 31/12/2022 est de 10 950 227 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

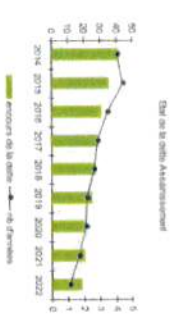


Montant en investissement	0 500 1000
Montant en investissement	1 427 000,00 €
Montant en investissement	3 700 000,00 €
Montant en investissement	500 000,00 €
TOTAL	5 627 000,00 €

L'excédent de financement de la section 'Investissement' s'élève à 10,009 M€. Il tient compte du solde des restes à réaliser -2,987 M€ et de la reprise des résultats reportés 7,125 M€.

L'ETAT DE LA DETTE

Capital restant dû au 31/12/2022 :
 Encours de la dette : 18 912 986,22 €



1716

39

Les annexes

Indicateurs réglementaires 2022
Eau Potable

Indicateurs de service

Le prix Conformité Urbaine de l'Eau

0 101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

2020	2021	2022
209 563	211 423	212 282

0 102.0 Prix du service au m³ pour 120 m³ en € au 1^{er} janvier N+1

2020	2021	2022
1,80	2,06	1,95
2,10	2,06	1,95

0 103.0 Outil maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service

2020	2021	2022
2	2	2

Indicateurs de performance

P 101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

2020	2021	2022
99,8	100	100

P 102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques

2020	2021	2022
93,7	98,4	98,4

P 103.2 Indice de satisfaction et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable

2020	2021	2022
114	Valeur de 0 à 120	119

P 104.3 Rendement de réseau de distribution

2020	2021	2022
80,25	81,8	82,8

P 105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

2020	2021	2022
9,6	5,1	5,1

P 106.3 Indice linéaire des pertes en réseau

2020	2021	2022
6,2	5	4,9

1717

40

P 187.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

2020	2021	2022
0,50		
	0,52	0,52
	%	

P 188.3 Indice d'amélioration de la protection de la ressource en eau

2020	2021	2022
80		
	80	80
	%	

P 188.8 Montant des abandons de créances ou des versements à an fond de solidarité

2020	2021	2022
0,0387		
	0,0389	0,0101
	€/ m ³	

P 151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

2020	2021	2022
0,13		
	0,16	0,17
	/ 1000 abonnés	

P 152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

2020	2021	2022
100		
	100	100
	%	

P 183.2 Durée d'indication de la dette de la collectivité

2020	2021	2022
2,2		
	2,1	2,8
	années	

P 154.8 Taux d'impayés sur les lectures d'eau de l'année

2020	2021	2022
3,11		
	2,75	4,26
	€/ m ³	

P 155.1 Taux de réclamations

2020	2021	2022
2,35		
	1,53	1,73
	0,000 abonnés	

Assainissement

Indicateurs de service

D 281.8 Estimation du nombre d'habitants desservis

2020	2021	2022
209 583		
	211 423	212 282
	habitants	

D 282.8 Nombre d'autorisations de déplacement d'ouvrages, d'établissements inférieurs au réseau de collecte des eaux usées.

2020	2021	2022
758		
	776	193
	nombre	

D 283.8 Quantité de boîtes issues des ouvrages d'épuration

2020	2021	2022
5 714		
	4 047	2 734
	tonnes	

D 284.8 Prix TTC de service au m³ pour 120 mp

2020	2021	2022
1,92		
	1,92	1,87
	€/ m ³	

Indicateurs de performance

P 281.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

2020	2021	2022
100		
	100	100
	%	

P 282.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

2020	2021	2022
115		
	115	105
	Valeur de 0 à 120	

P 283.3 Conformité de la collecte des effluents

2020	2021	2022
98		
	98	100
	%	

P 284.3 Conformité des équipements d'épuration

2020	2021	2022
99		
	99	100
	%	

P 285.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

2020	2021	2022
100		
	100	98
	%	

P 286.3 Taux des boîtes issues des ouvrages d'épuration évacués selon les filières conformes à la réglementation

2020	2021	2022
100		
	100	100
	%	

P 257.3 Montant des abatements de cédentes ou des versements à un fond de solidarité

2020	2021	2022
0,067		€M ³
	0,050	0,0648

P 256.3 Indice de connaissance des règles de milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

2020	2021	2022
120		Valeur de 0 à 120
	120	120

P 254.1 Taux de débordements d'effluents dans les locaux des usagers

2020	2021	2022
0,006		Ouv. autorisés
	0,006	0,006

P 256.2 Durée d'expiration de la date de la collecte

2020	2021	2022
2,1		années
	1,7	1,8

P 252.2 Nombre de points de réseau de collecte réseau-valeur des interventions fréquentes de nettoyage

2020	2021	2022
15,5		Par 100 km de réseau
	8,8	2,1

P 257.0 Taux d'impôts sur factures assainissement de l'année précédente

2020	2021	2022
2,41		%
	2,44	3,82

P 253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

2020	2021	2022
0,44		%
	0,67	0,29

P 258.1 Taux de réductions

2020	2021	2022
2,73		Ouv. autorisés
	1,05	2,08

P 254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte inter-départemental en application de la police de l'eau

2020	2021	2022
96,3		%
	98,1	99,2

1720

43

Assainissement non collectif

Indicateurs de service

0 391.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

2020	2021	2022
10 465		nombre
	10 898	10 990

0 392.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

2020	2021	2022
80		Valeur de 0 à 140
	100	100

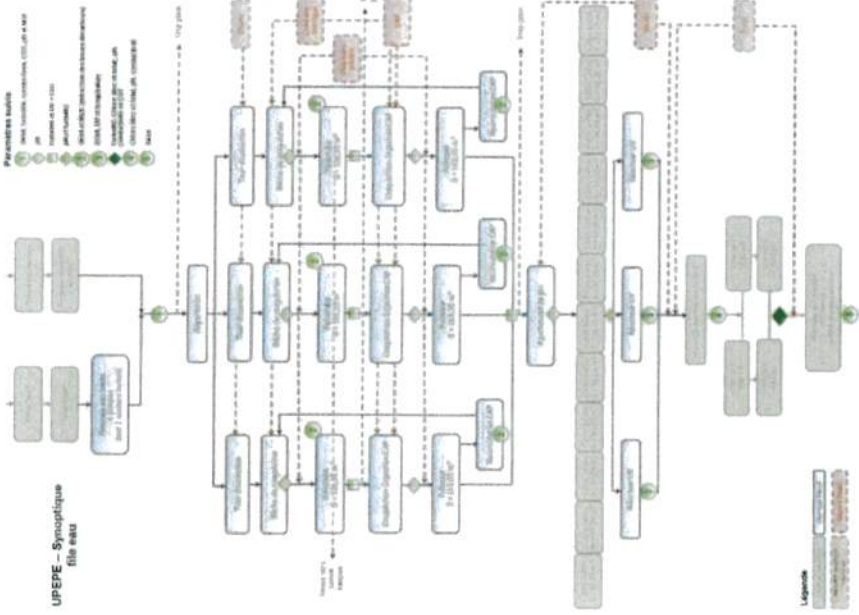
Indicateurs de performance

P 391.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

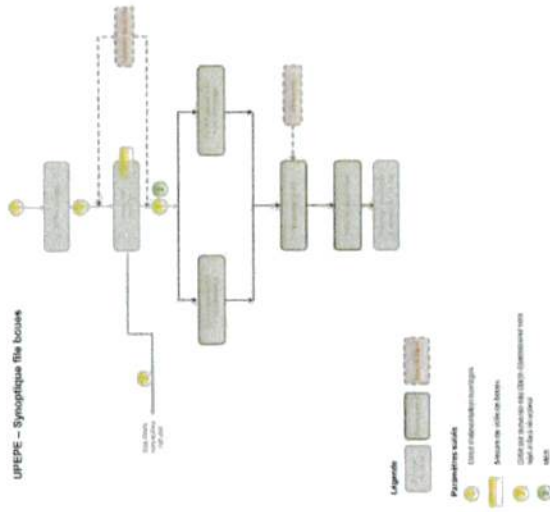
2020	2021	2022
94,1		%
	90,8	91,2

1721

44



Le liège de traitement des boues est composé des étapes suivantes :
 Epandage statique (avec ajout de polymère), centrifugation (avec ajout de polymère), criblage, valorisation agricole des boues



Documents budgétaires

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

ASSAISEMENT NON COLLECTIF - SPANC

Conformément à la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé au 1^{er} janvier 2006. Ce service est chargé de contrôler l'ensemble des installations d'assainissement autonome situées sur le territoire de Le Mans Métropole. Les missions prises en charge par le service consistent à la fois à effectuer un contrôle sur la conception et la réalisation d'une installation nouvelle et également d'évaluer l'ensemble des équipements existants. Le service rend ensuite un avis technique sur la conformité ou non du système d'assainissement non collectif.

Il existe sur le territoire de Le Mans Métropole 4296 habitations concernées par l'assainissement non collectif devant faire l'objet d'un contrôle. 4207 installations ont été contrôlées au 31 décembre 2022 dont 542 pour cause service arrêté.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
ETAT DES RESSOURCES RESULTANT DE L'APPEL AU BANC
 (Prévisibles au 31/12/2022)

DEPENSES		RECETTES	
Personnel	69 274,62	Personnes Assainissement Non Collectif	89 812,46
Autres services et fournitures	734,58		
Contributions aux charges au budget principal	2 800,20		
Autofinancement de l'opération			
Autofinancement de l'opération - autofinancement - autofinancement			
Total dépenses	72 809,40	Total recettes	89 812,46

1728

51

Factures détaillées

LE MANS METROPOLITAIN
Le Mans Métropole

ÉTABLISSEMENT À PARTIR DU 01/01/2022

FACTURE SAN

Le Mans Métropole
 2 rue de l'Europe
 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN
 02 43 47 62 70
 accueil@lachellesaintaubin.fr

Facture n° 2023-12-05-001
 Date de facture : 05/12/2023
 Date de paiement : 05/12/2023

Montant TTC : 11,82 €
 Montant HT : 11,82 €
 TVA : 0%

Facture à régler comptant

* Voir l'avis d'assainissement non collectif

Code	Description	Quantité	Unité	Prix unit. HT	Prix unit. TTC	Total HT	Total TTC
001	Abonnement annuel	1	an	11,82	11,82	11,82	11,82
002	Contribution aux charges au budget principal	1	an	11,82	11,82	11,82	11,82
003	Autofinancement de l'opération	1	an	11,82	11,82	11,82	11,82
004	Autofinancement de l'opération - autofinancement - autofinancement	1	an	11,82	11,82	11,82	11,82
Total						11,82	11,82

1729

52

DUO PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances plus celui de l'eau conventionnelle arrivés par l'Agence de l'eau T&M était à plus de 270 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la Seine-Normandie.

recettes / redevances - Quel rôle joue à l'Agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

0,65 € de redevance pour la pollution chimique	3,28 € de redevance pour la pollution chimique	65,13 € de redevance pour la pollution chimique
11,30 € de redevance de pollution chimique	100 € de redevance émise par l'Agence de l'eau en 2022	0,59 € de redevance pour la pollution chimique
1,86 € de redevance pour la pollution chimique	6,25 € de redevance pour la pollution chimique	1,89 € de redevance pour la pollution chimique
9,25 € de redevance pour la pollution chimique		

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Chaque année, des comités d'usagers élus par les usagers de la Seine-Normandie (collectivités territoriales, non profit, industriels, agricoles, associations...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin pour améliorer la gestion équilibrée de la ressource en eau. Ces actions réalisent et créent l'impact des interventions de collectivité, en particulier, via la prise en compte :

interventions / aides - Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

318 € des actions économiques	41 € des collectivités non profit	3,73 € des collectivités locales et associations
1412 € des actions économiques	100 € des aides accordés par l'Agence de l'eau en 2022	7,47 € des collectivités locales et associations
11,46 € des actions économiques	19,04 € des collectivités locales et associations	

En 2022, plus de 200 millions d'euros d'aides, soit 45 % des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, accompagnent des actions de protection de la ressource en eau et de développement durable.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?


ZONE DE DISTRIBUTION : LE MANS

La performance de la distribution d'eau potable est un enjeu majeur de la politique de l'eau. Elle est évaluée à l'aide de plusieurs indicateurs de performance. Ces indicateurs permettent de mesurer la qualité de l'eau distribuée, la continuité de la distribution, la consommation d'énergie et la production de CO2. Ces indicateurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	LE MANS
Qualité de l'eau distribuée	100 %
Continuité de la distribution	100 %
Consommation d'énergie	100 %
Production de CO2	100 %

PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES POUR LA MORTALITE DE L'EAU	LE MANS	
PROBLEME	INDICATEUR	LE MANS
Qualité de l'eau distribuée	Qualité de l'eau distribuée	100 %
Continuité de la distribution	Continuité de la distribution	100 %
Consommation d'énergie	Consommation d'énergie	100 %
Production de CO2	Production de CO2	100 %

Le tableau ci-dessous présente les informations complémentaires relatives à la mortalité de l'eau. Ces informations sont présentées sous forme de graphiques et de tableaux.



ARS
Auvergne-Rhône-Alpes

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT PAVAGE

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

RETOUR DE LA QUALITE DE L'EAU

Des nettoyages sont effectués dans les canalisations et les réservoirs pour garantir la qualité de l'eau.

Des plans de contingence, validés par le préfet, sont en vigueur.

A

PARAMETRES D'INTERET POUR LA POTABILITE DE L'EAU

Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limite maximale admissible	Classe
Matières en suspension	mg/l	10	5	A
Chlorure	mg/l	100	250	A
Ammoniac	mg/l	0,1	0,5	A
Nitrate	mg/l	10	50	A
Calcium	mg/l	100	150	A
Magnésium	mg/l	10	30	A
Conductivité	µS/cm	100	1000	A

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

État d'eau : Bon

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la communication relative au rapport annuel 2022 de Le Mans Métropole sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY

A blue ink signature of Eric Noury is written in the space below his name.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »